

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

(+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse

TVA BE0536501654

SPECIMEN

DATE DU CONTRÔLE ADRESSE DU CONTRÔLE 22/10/2025 (14:40 - 15:10) Rue Félix Wodon 29 - 5000

N° Compte BE57 0688 9789 1035

AGENT VISITEUR

Xavier Lepage TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



106/∠025/121800/D01:1





Dérogations applicables/applique

Adresse de l'installation		Rue Félix Wodon 29 - 5000 Namur
Type de locaux	4/,	Unité d'habitatic n/ai partement)
Objet du contrôle		Demande dan Lle cadre d'une vente
Propriétaire	•	
Responsable des travaux		non commu. igy é

Ancien er in stallations électriques domestiques (8.2.1.)
- Installat or s électriques domestiques ancien RGIE



DONNÉES DU RACCORDEMENT	
Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	C RES ASSETS
Code EAN	on communiqué
Numéro du compte r	20161929
Index jour/nuit	31862/
Type de crupure générale	Fusible
Câble co not ur - ableau	VOB 4 x 10 mm ²
Tension nominate de service	3x400V + N - AC
Courant nominal de la protection de branche.	40A

CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s)	de position	Pas OK		Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	s 10
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)		7.7)				
Les fondations datent	L avant le 1/10/1981	D	Dispositif d	lifférentiel de tête		ID - 40A - 300mA - ty	pe A - test OK
Type d'électrode de terre	Piquets - Prise de terre	commune D	Dispositif d	lifférentiel supplémentaire		ID - 40A - 30mA - typ	oe A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	28,5 mib	Fi	ixation/Eta	at/Détérioration matériel	1.	ок	
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	Sans objet	С	contrôle vi	suel appareils fixes et/ou m	hile	ОК	
Test de continuité	Concluant	P	rotection	contre les contacts directs		ок	
Contrôle boucle de défaut	Concluant	R	Résistance	générale d'isolement (MΩ)		200	
Protection contre les contacts indirects	ок	A	déquation	n DPCDR – prise de te re		ок	
		A	déquation	n protections surintensités -	sections	ок	

CONCUSION: NON CONFORME

A la date du 22/10/2025, l'installation électrique de l. e Félix Wodon 29 - 5000 Namur n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les install tion. électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les par les visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contr¹le, doi ent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintiel et s'avice de l'installation, les infractions ne constituem pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 22/10/2026.







5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

SPECIMEN

106/∠025/121800/D01:1

> LISTE DES INFRACTIONS

- Le sectionneur de terre de la prise de terre commune n'est pas repéré comme il se
- Les schémas et plans ne mentionnent pas la présence d'une prise de terre commune et la localisation du sectionneur. - 5.4.2.1.c
- Les schumas unifilaires et plans de position ne espondent pas à la réalité. -3.1.2.;6.4.6., 5.7.;9.1.2.

REMARQUES

- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces
- derniers devront signer et dater ces schémas. L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent vaisselle/machine à laver/ sèche-linge
- L'habitation étant meublée, il se pe at que tout n'a pu être vérifié. Lors d'une rénovation de l'installa ion s lectrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
 b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 (aux ssant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;

- et à très basse tension soient en tout temps observés;
 c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de con "ôle, de" l'installation électrique dans un dossit, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locata, e;
 d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriet l'expestionnaire ou exploitant;
 e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie lons ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
 f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante un propriet l'expession importante survenue sur l'installation électrique;
 g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de cor orm l'é avant la mise en usage sur toyte modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
 h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de cor "rol" j, de faire effectuer une nouvelle valire ocontrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de colte, econde visite, des infractions substitute.

 Vertain de la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques lors des directions en la la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques lors des directions en la la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques lors des directions en la la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques lors des directions en la la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électrique de l'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Ene





 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be



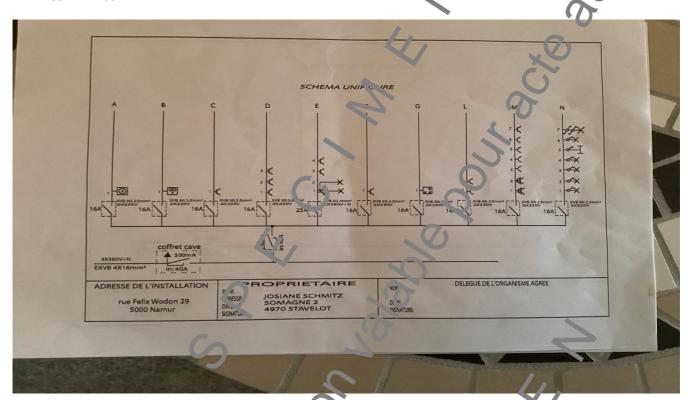
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

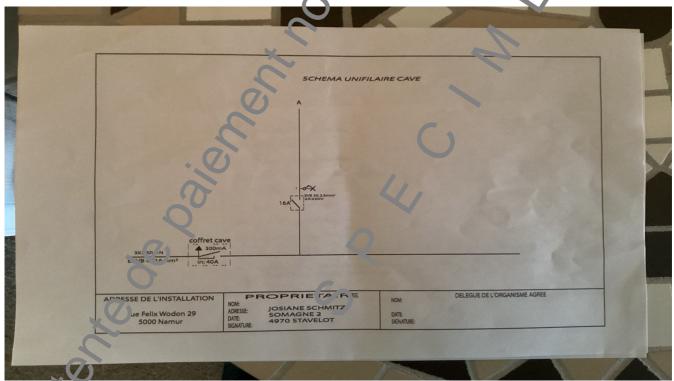
SPECIMEN

RÉr. 06/2025/121800/D01:1

> ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation







Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

SPECIMEN

RÉr. 06/2025/121800/D01:1

> ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

